



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° 26 - 3026 du 27 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Erick FLORIT
Technicien principal de 2^e classe territorial
Adjoint au Responsable parc matériel
Parc départemental
Direction Adjointe des Routes
Direction des Routes
Direction générale adjointe Routes et mobilités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,
Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,
Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,
Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,
Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,
Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

- ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur FLORIT, technicien principal de 2^e classe territorial, Adjoint au responsable parc matériel, à l'effet de signer :
- les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 7 500 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 7 500 € HT.
- ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur FLORIT, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur FLORIT, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 28 MAI 2026
et de sa publication ou notification le 28 MAI 2026